COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 439-CE-3539

concernant l'avis de la commission des études relatif à la description de poste et les critères de sélection du poste de vice-rectrice, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 439e réunion extraordinaire tenue le jeudi 17 septembre 2026 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste de vice-rectrice, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPI) depuis le 14 janvier 2026;

ATTENDU que la rectrice, madame Murielle Laberge, souhaite lancer le processus de dotation du poste;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.1.2 « Critères de sélection et appel de candidatures » du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*, le conseil d'administration de l'UQO doit établir la description de poste et les critères de sélection pour le poste;

ATTENDU l'article 105.1 du *Règlement général* concernant la prérogative de la commission des études de donner son avis au conseil d'administration relativement aux procédures et critères de nomination des personnes occupant des postes de direction d'enseignement ou de recherche;

ATTENDU le projet de description du poste soumis par la rectrice, lequel intègre notamment différentes suggestions issues des échanges avec la communauté universitaire du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de Stéphanie Fecteau, appuyée par Vincent Bourgon,

DE RECOMMANDER au conseil d'administration la description de poste (annexe 1) et les critères de sélection suivants pour le poste:

• détenir un doctorat et posséder une solide expérience en enseignement et en recherche universitaires;

• posséder une capacité à exercer un leadership stratégique en recherche et création, à développer les orientations institutionnelles dans ces domaines, à coordonner les activités de valorisation et à favoriser les collaborations scientifiques avec des partenaires régionaux, nationaux et internationaux;

• démontrer une capacité à exercer un leadership mobilisateur dans le développement et le déploiement de l'UQO dans les Laurentides, à favoriser son rayonnement et son développement régional, ainsi qu'à assurer sa représentation auprès des partenaires et des instances régionales;

• faire la démonstration d'une grande habileté dans la gestion des personnes, le travail en équipe, la mise en place d'objectifs stratégiques collectifs touchant la recherche, ainsi que l'exécution des actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles;

• posséder une connaissance approfondie du milieu universitaire et démontrer, par son expérience:

- un souci de la qualité de l'intervention académique;

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 439-CE-3539

concernant l'avis de la commission des études relatif à la description de poste et les critères de sélection du poste de vice-rectrice, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 439e réunion extraordinaire tenue le jeudi 17 septembre 2026 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

- un sens éprouvé de la planification et de l'organisation;
- une capacité à déterminer et à communiquer une vision et une direction claires;
- un esprit d'initiative et une capacité à innover;
- une rigueur de jugement et du doigté dans des situations complexes;
- une capacité à intervenir et à mobiliser dans un contexte universitaire de collégialité et à agir constructivement au sein de l'équipe en place;

• posséder de l'expérience en gestion universitaire ou en administration académique serait un atout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 439-CE-3540

concernant l'avis de la commission des études relatif à la modification du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création*

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 439e réunion extraordinaire tenue le jeudi 17 septembre 2026 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création*;

ATTENDU que le projet de modification du Règlement a été soumis à la consultation auprès des groupes suivants du 30 juin au 11 septembre 2026, soit l'AGE-UQO, l'Association des cadres, l'Association du personnel administratif, le personnel-cadre, les professeures et professeurs, le Syndicat des chargé.es de cours, le Syndicat des étudiants et étudiantes salarié.es, le Syndicat du personnel de soutien, le Syndicat du personnel professionnel et le Syndicat des professeurs et professeures;

ATTENDU le triptyque de modification du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création*;

ATTENDU les commentaires reçus lors de la consultation, lesquels ont été analysés et intégrés, au besoin, par les adaptations nécessaires;

ATTENDU les explications de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Stéphanie Turgeon, appuyée par Vincent Bourgon,

DE TRANSMETTRE un avis favorable de la commission des études au conseil d'administration, concernant le projet révisé de *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet